

DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE TIR DU SANGLIER A L'AFFUT

A ADRESSER À LA D.D.T.M., 105 BOULEVARD BARBÈS CS 40001 11838 CARCASSONNE CÉDEX

Rappel réglementaire :

Du 1^{er} juin 2021 au 14 août 2021, la chasse du sanglier pourra se pratiquer à l'affût, dans le cadre d'une autorisation préfectorale **délivrée au détenteur du droit de chasse** (conformément à l'article 5 ci-après), tous les jours de la semaine. Le sanglier peut également être chassé à l'approche pour les détenteurs d'un bracelet Chevreuil en tir d'été.

A ce titre, l'autorisation est délivrée au détenteur du droit de chasse, qui peut la déléguer nominativement à des chasseurs ayant-droit (adhérent à jour de ses cotisations).

Détenteur du droit de chasse

Je, soussigné (NOM, Prénom) :

.....

Demeurant à (adresse, code postal, commune) :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

(pour une transmission rapide de l'autorisation)

Agissant en qualité de :

Président de l'ACCA de

Adhérent de l'ACCA de **mandaté par son président**

 **Nom et adresse mail du président (obligatoire pour instruction)**

Président de la société de chasse de

Adhérent de la société de chasse de **mandaté par son président**

 **Nom et adresse mail du président (obligatoire pour instruction)**

Propriétaire m'étant réservé le droit de chasse

Locataire du droit de chasse

Commune(s) concernée(s) :

Sollicite l'autorisation de chasser le sanglier à l'affût à compter du 1^{er} juin 2021, sur les territoires où je suis détenteur de droit de chasse, afin de lutter contre les dégâts aux cultures.

J'atteste être à jour de mes cotisations auprès de la fédération départementale des chasseurs

J'atteste être mandaté par le président de l'ACCA / de la société de chasse, pour effectuer cette demande

A **le**/...../.....

Signature du demandeur

Date, signature :

Avis motivé de la FDCA